GOUVERNEMENT DU CANADA
TRANSPORTS CANADA
Programme incitatif pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE)
http://www.tc.gc.ca/fr/services/routier/technologies-novatrices/vehicules-zero-emission.html Annoncé le 17 avril 2019. Téléchargé le 2019 04 26.

Véhicules zéro émission

De : Transports Canada

Les véhicules zéro émission aident à lutter contre les changements climatiques

Le secteur du transport est la deuxième plus importante source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada. Il est responsable du quart des émissions de GES au pays, et près de la moitié d'entre elles sont produites par les voitures et les véhicules utilitaires légers. Nous pouvons réduire la quantité de GES émis par le secteur du transport en utilisant davantage de véhicules zéro émission (VZE).

Un VZE est un véhicule qui a la capacité de ne produire aucune émission d'échappement. Il peut être équipé d'un moteur à combustion interne conventionnel, mais il doit pouvoir fonctionner sans ce moteur.

Ainsi, nous considérons que les véhicules suivants sont des VZE :

- les véhicules électriques à batterie
- les véhicules hybrides électriques rechargeables
- les véhicules à pile à hydrogène

Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission

Rendre les véhicules zéro émission plus abordables

Nous savons que le coût élevé des véhicules zéro émission (VZE) peut freiner l'adoption de cette technologie propre. Mais le programme Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE) et les nouvelles déductions fiscales destinées aux entreprises la rendront plus abordable.

Incitatifs pour l'achat et la location

À compter du 1er mai 2019, nous offrirons un incitatif aux consommateurs qui souhaitent acheter ou louer un VZE admissible.

Il existe deux catégories d'incitatifs.

- L'incitatif de 5 000 $, qui vise les véhicules électriques à batterie, les véhicules à pile à hydrogène et les véhicules hybrides électriques rechargeables pouvant franchir de longues distances.
- L'incitatif de 2 500 $, qui vise les véhicules hybrides électriques rechargeables de plus faible portée.

Pour être admissible au programme iVZE, vous devez acheter ou louer :

- un véhicule pour six passagers ou moins, dont le modèle de base affiche un prix de détail suggéré par le constructeur (PDSC) de moins de 45 000 $;
    - les versions plus coûteuses de ces véhicules sont également admissibles à un incitatif à l'achat, pourvu que le PDSF ne dépasse pas 55 000 $.

OU

- un véhicule pour sept passagers ou plus, dont le modèle de base affiche un prix de détail suggéré par le constructeur (PDSC) de moins de 55 000 $;
    - les versions plus coûteuses de ces véhicules sont également admissibles à un incitatif à l'achat, pourvu que le PDSC ne dépasse pas 60 000$.

Vous demeurez admissible à l'incitatif même si le prix d'achat réel du véhicule dépasse ces limites en raison des frais de transport et de préparation et des frais à payer pour obtenir une certaine couleur ou des accessoires particuliers.

Voir la foire aux questions pour en savoir davantage.

Comment obtenir l'incitatif

Les incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (VZE) s'appliqueront aux véhicules admissibles achetés ou loués à compter du 1er mai 2019. Ils s'appliqueront directement au prix du véhicule, chez le concessionnaire.

L'incitatif offert par le gouvernement fédéral à l'achat d'un VZE s'ajoutera à ceux proposés par les gouvernements provinciaux, le cas échéant.

Seuls les VZE neufs (c.-à-d. qui sont immatriculés pour la première fois) sont admissibles à l'incitatif du gouvernement fédéral.

L'incitatif peut s'appliquer aux véhicules de location admissibles, mais sa valeur sera calculée au prorata de la durée de la location. Par exemple, la location de 48 mois est admissible au plein montant de l'incitatif visant les véhicules admissibles, mais la location de 24 mois n'est admissible qu'à la moitié du montant de l'incitatif.

Il existe également une limite au nombre d'incitatifs accordés au titre du programme. Les particuliers ne peuvent obtenir qu'un incitatif au titre du programme par année civile. Les entreprises, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales qui gèrent des parcs de véhicules ne peuvent obtenir que 10 incitatifs au titre du programme par année civile.

Déduction fiscale

Dans le budget 2019, le gouvernement a proposé une déduction fiscale complète pour les véhicules zéro émission enfin de soutenir l'adoption de ce type véhicules par les entreprises. Parmi les voitures éligibles pour cette déduction on y retrouve, les véhicules fonctionnant grâce à des batteries électriques, les véhicules hybrides rechargeables (munis d'une batterie d'une capacité d'au moins 15 kWh) et les véhicules fonctionnant grâce à des piles à hydrogène, y compris les véhicules légers, moyens et lourds achetés par des entreprises. Cette déduction s'applique uniquement aux véhicules achetés entre le 19 mars 2019 et avant le 1er janvier 2024. Cette déduction sera limitée à un coût en capital de 55 000 $, plus la taxe de vente et sera examinée chaque année afin de veiller à ce qu'elle soit toujours appropriée.

Plus d'information sur cette nouvelle mesure peuvent être retrouvés au www.budget.gc.ca

Pour nous joindre

Pour en savoir davantage sur le programme iVZE ou sur les nouveaux incitatifs fiscaux destinés aux entreprises, veuillez communiquer avec nous :

Par téléphone : 1-800-OCanada (1-800-622-6232)
ATS: 1-800-926-9105
Par courriel : iZEV-iVZE@tc.gc.ca
Adresse :
Programme iVZE
330, rue Sparks, Place de Ville, Tour C (AHSB)
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Questions et réponses pour les consommateurs

Programme incitatif pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE)

Vous pourrez vous prévaloir des mesures incitatives du programme de véhicules zéro émission (iVZE) à compter du 1er mai pour l'achat ou la location d'un véhicule zéro émission par l'entremise de votre concessionnaire local

Afficher toutRéduire tout

- **Qu'est-ce qu'un véhicule zéro émission?**

  Un véhicule zéro émission, ou VZE, est un véhicule qui a le potentiel de ne produire aucune émission d'échappement directe. Ces véhicules peuvent toujours avoir un moteur à combustion interne conventionnel, mais ils doivent aussi pouvoir fonctionner sans l'utiliser.

  Par exemple, nous considérons les véhicules suivants comme des VZE :

  - véhicules électriques à batterie;
  - véhicules hybrides électriques rechargeables;
  - véhicules à pile à hydrogène.
- **Quelle est la date de début du programme iVZE?**

  Les incitatifs à l'achat de véhicules à zéro émission seront appliqués aux véhicules admissibles qui sont achetés ou loués à compter du 1er mai, 2019.

- **Suis-je éligible aux incitatifs si j'ai acheté ou loué un véhicule à zéro émission (VZE) le 29 avril?**

  Non. Le programme incitatif sera mis en vigueur le 1er mai 2019. Seuls les véhicules à zéro émission admissibles qui sont achetés ou loués à compter du 1er mai pourront se qualifier pour le programme incitatif.

- **Si j'achète ou je loue une voiture à compter du 1er mai, que dois-je faire afin de recevoir mon paiement incitatif, et quel est le délai d'attente ?**

  Si vous vous procurez ou vous louez un véhicule à zéro émission admissible à compter du 1er mai, la mesure incitative sera appliquée.

- **Quels véhicules sont admissibles?**
  - Les véhicules à six passagers ou moins, dont le modèle de base à un prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) inférieur à 45 000$;
    - Les versions des modèles de base plus dispendieux, à un maximum de 55 000$ PDSF, seront aussi admissibles au programme d'incitatif.

ET

  - Les véhicules à sept passagers ou plus, dont le PDSF est moins que 55 000$;
    - Les versions des modèles de base plus dispendieux, à un maximum de 60 000$ PDSF, seront aussi admissibles au programme d'incitatif.

Il y a deux types d'incitatifs :

  - Les véhicules électriques à batterie, les véhicules possédant une pile à hydrogène et les véhicules hybrides rechargeables à autonomie plus importante (capacité de la batterie de 15 kWh ou plus) sont admissibles à un incitatif de 5 000 $.
  - Les véhicules électriques hybrides rechargeables à autonomie moins importante (capacité de la batterie inférieure à 15 kWh) sont admissibles à un incitatif de 2 500 $.

Veillez s'il vous plait vous référez à la liste de véhicules admissibles.

- **Comment puis-je trouver la liste de véhicules admissibles au programme d'incitatif?**

Transports Canada va garder une liste des véhicules à zéro émission (VZE) admissibles sur le site web du programme iVZE. Veillez consulter Canada.ca/Vehicules-Zero-Emission pour de plus amples informations.

Important : Transports Canada sera à la recherche d'entente volontaire d'approvisionnement avec les fabricants automobiles et se réserve le droit de modifier cette liste dans l'éventualité où le ministère n'est pas en mesure d'obtenir des ententes d'approvisionnement adéquates.

- **Quelle est la différence entre un véhicule hybride rechargeable à autonomie « plus importante » et « moins importante »?**

En général, les véhicules hybrides rechargeables d'au moins 15 kWh peuvent parcourir 50 kilomètres ou plus sur une seule charge. Pour les fins du programme

iVZE, ces véhicules sont définis comme étant des véhicules à autonomie **plus importante**. Les véhicules ayant une capacité de batterie plus basse sont définis comme étant des véhicules à autonomie **moins importante**.

- **Qu'est-ce que la version de modèle d'un véhicule?**

  La version de modèle d'un véhicule est un ensemble d'options et de finitions prédéterminées offert pour un certain modèle de véhicules (par exemple; base, sport, touring, etc.). Un modèle de véhicule peut être disponible en plusieurs versions. Différentes versions auront typiquement différents prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF).

- **Cela s'applique-t-il aux véhicules loués?**

  Oui, la mesure incitative peut s'appliquer aux véhicules admissibles loués pour une période de 12 mois ou plus, mais elle sera calculée au prorata de la durée du contrat de location. Par exemple, pour un contrat de location de 48 mois, le véhicule est admissible au plein montant de l'incitatif, et, pour un contrat de 24 mois, le véhicule sera admissible à la moitié de l'incitatif.

- **Les véhicules zéro émission (VZE) d'occasion sont-ils admissibles?**

  Non, seuls les VZE neufs sont admissibles à la mesure incitative fédérale.

- **Les véhicules de démonstration sont-ils admissibles?**

  Dans le cadre du programme des VZE, les VZE démonstrateurs admissibles sont considérés comme de nouveaux véhicules en autant que le relevé de l'odomètre soit inférieur à 10 000 km.

- **Puis-je acheter le véhicule à l'extérieur du Canada?**

  Non, seuls les véhicules achetés au Canada, d'un concessionnaire autorisé, sont admissibles.

- **Quel est le montant maximal auquel je peux m'attendre dans le cadre du programme?**

  Des incitatifs de 5 000 $ sont offerts sur les achats et la location de certains véhicules zéro émission (VZE) admissibles.

- **Comment cela fonctionne-t-il avec les autres programmes incitatifs provinciaux?**

  La mesure incitative fédérale à l'achat de VZE s'appliquera aux VZE admissibles en plus de toute mesure incitative provinciale de VZE offerte.

- **S'agit-il d'un programme incitatif selon le principe du premier arrivé, premier servi?**

  Oui, c'est bien cela.

- **Quelles sont les échéances pour tirer parti du programme?**

  Bien que la mesure incitative ait été annoncée dans le cadre d'un programme de trois ans (2019-2022), on s'attend à une forte demande. La mesure incitative sera accordée selon le principe du premier arrivé, premier servi à compter du 1er mai, 2019.

- **Y a-t-il une limite au nombre de véhicules que je peux acheter ou louer dans le cadre du programme?**

  Oui, il y a différentes limites pour différents types de consommateurs.

  Les particuliers ne peuvent obtenir qu'un seul rabais dans le cadre de ce programme au cours d'une année civile.

  Les entreprises et les gouvernements provinciaux, des territoires et municipaux qui exploitent des parcs automobiles ne peuvent obtenir que 10 rabais dans le cadre de ce programme au cours d'une année civile.

  Les entreprises qui vont se prévaloir des mesures incitatives fédéraux à l'achat ne pourront pas aussi bénéficier de la déduction fiscale pour les VZE.

- **Les entreprises peuvent-elles participer au programme?**

  Oui, les entreprises sont admissibles à l'incitatif fédéral à l'achat. Toutefois, les entreprises qui vont prendre avantage des incitatifs fédéraux à l'achat ne pourront pas aussi bénéficier de la déduction fiscale pour les VZE.

  Les entreprises ne peuvent obtenir que 10 remises au cours de n'importe quelle année civile pendant la durée du programme.

- **Les organismes sans but lucratif peuvent-ils participer au programme?**

  Oui, à la condition qu'ils soient dûment enregistrés auprès d'une administration canadienne pertinente.

- **Les gouvernements provinciaux, des territoires et municipaux qui exploitent des parcs automobiles peuvent-ils participer au programme?**

  Oui, les gouvernements provinciaux, des territoires et municipaux qui exploitent des parcs automobiles sont admissibles à l'incitatif fédéral. Ils auront droit à un maximum de 10 remises au cours de n'importe quelle année civile pendant la durée du programme.

Questions et réponses pour concessionnaires automobiles

Programme incitatif pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE)

Transports Canada organisera prochainement un webinaire où seront conviés les concessionnaires automobiles à travers le pays pour les informer des modalités des nouvelles mesures incitatives. Restez à l'écoute pour en apprendre davantage.

Afficher toutRéduire tout

- **Qu'est-ce qu'un véhicule zéro émission?**

  Un véhicule zéro émission, ou VZE, est un véhicule qui a le potentiel de ne produire aucune émission d'échappement directe. Ces véhicules peuvent toujours avoir un moteur à combustion interne conventionnel, mais ils doivent aussi pouvoir fonctionner sans l'utiliser. Par exemple, nous considérons les véhicules suivants comme des VZE :

  - véhicules électriques à batterie;
  - véhicules hybrides électriques rechargeables;
  - véhicules à pile à hydrogène.
- **Quelle est la date de début du programme iVZE?**

  Les mesures incitatives pour les véhicules à zéro émission seront appliquées aux véhicules admissibles qui sont achetés ou loués à compter du 1er mai, 2019.

- **Est-ce qu'un client qui a acheté ou loué un véhicule à zéro émission (VZE) le 29 avril est admissible à recevoir la mesure incitative?**

  Le programme incitatif sera mis en vigueur le 1er mai, 2019. Seuls les véhicules à zéro émission admissibles qui sont achetés ou loués à compter du 1er mai pourront se qualifier pour le programme incitatif.

- **Quels véhicules sont admissibles?**
  - Les véhicules à six passagers ou moins, dont le modèle de base à un prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) inférieur à 45 000$;
    - Les versions des modèles de base plus dispendieux, à un maximum de 55 000$ PDSF, seront aussi admissibles au programme d'incitatif.
      ET
  - Les véhicules à sept passagers ou plus, dont le PDSF est moins que 55 000$;

- Les versions des modèles de base plus dispendieux, à un maximum de 60 000$ PDSF, seront aussi admissibles au programme d'incitatif.

Il y a deux types d'incitatifs :

- Les véhicules électriques à batterie, les véhicules possédant une pile à hydrogène et les véhicules hybrides rechargeables à autonomie plus importante (capacité de la batterie de 15 kWh ou plus) sont admissibles à un incitatif de 5 000 $.
- Les véhicules électriques hybrides rechargeables à autonomie moins importante (capacité de la batterie inférieure à 15 kWh) sont admissibles à un incitatif de 2 500 $.

Veillez s'il vous plait vous référez à la liste de véhicules admissibles.

- **Comment puis-je trouver la liste de véhicules admissibles au programme iVZE?**

Transports Canada va garder une liste des véhicules à zéro émission (VZE) admissibles sur le site web du programme iVZE. Veillez visiter le page web : Canada.ca/Vehicules-Zero-Emission pour de plus amples informations.

Important : Transports Canada sera à la recherche d'entente volontaire d'approvisionnement avec les fabricants automobiles et se réserve le droit de modifier cette liste dans l'éventualité où le ministère n'est pas en mesure d'obtenir des ententes d'approvisionnement adéquates.

- **Cela s'applique-t-il aux véhicules loués?**

Oui, la mesure incitative peut s'appliquer aux véhicules admissibles loués pour une période de 12 mois ou plus, mais elle sera calculée au prorata de la durée du contrat de location. Par exemple, pour un contrat de location de 48 mois, le véhicule est admissible au plein montant de l'incitatif, et, pour un contrat de 24 mois, le véhicule sera admissible à la moitié de l'incitatif.

- **Les véhicules zéro émission (VZE) d'occasion sont-ils admissibles?**

Non, seuls les VZE neufs sont admissibles à la mesure incitative fédérale. Les nouveaux véhicules sont ceux qui n'ont pas été immatriculés auparavant.

- **Les véhicules démonstrateurs sont-ils admissibles?**

Dans le cadre du programme des VZE, les VZE démonstrateurs admissibles sont considérés comme de nouveaux véhicules en autant que le relevé de l'odomètre soit inférieur à 10 000 km.

- **Quel est le montant maximal auquel les clients peuvent s'attendre de recevoir dans le cadre du programme?**

  Des incitatifs de 5 000 $ sont offerts sur les achats et la location de certains véhicules zéro émission (VZE) admissibles.

- **Quelles sont les échéances pour tirer parti du programme?**

  Bien que la mesure incitative ait été annoncée dans le cadre d'un programme de trois ans (2019-2022), on s'attend à une forte demande. La mesure incitative sera accordée selon le principe du premier arrivé, premier servi à compter du 1er mai, 2019.

- **Comment cela fonctionne-t-il avec les autres programmes incitatifs provinciaux?**

  La mesure incitative fédérale à l'achat de VZE s'appliquera aux VZE admissibles en plus de toute mesure incitative provinciale de VZE offerte.

- **Les entreprises peuvent-elles participer au programme?**

  Oui, les entreprises sont admissibles à la mesure incitative fédérale à l'achat. Toutefois, les entreprises qui vont prendre avantage des mesures incitatives fédérales à l'achat ne pourront pas aussi bénéficier de la déduction fiscale pour les VZE.

  Les entreprises ne peuvent obtenir que 10 remises au cours de n'importe quelle année civile pendant la durée du programme.

- **Les organismes sans but lucratif peuvent-ils participer au programme?**

  Oui, à la condition qu'ils soient dûment enregistrés auprès d'une administration canadienne pertinente.

- **Les gouvernements provinciaux, des territoires et municipaux qui exploitent des parcs automobiles peuvent-ils participer au programme?**

Oui, les gouvernements provinciaux, des territoires et municipaux qui exploitent des parcs automobiles sont admissibles à la mesure incitative fédérale. Ils auront droit à un maximum de 10 remises au cours de n'importe quelle année civile pendant la durée du programme.

- **Y a-t-il une limite au nombre de véhicules que chaque client peut acheter ou louer dans le cadre du programme?**

Oui, il y a différentes limites pour différents types de consommateurs.

Les particuliers ne peuvent obtenir qu'un seul rabais dans le cadre de ce programme au cours d'une année civile.

Les entreprises et les gouvernements provinciaux, des territoires et municipaux qui exploitent des parcs automobiles ne peuvent obtenir que 10 rabais dans le cadre de ce programme au cours d'une année civile.

Les entreprises qui vont se prévaloir des mesures incitatives fédérales à l'achat ne pourront pas aussi bénéficier de la déduction fiscale pour les VZE.

Bornes de recharge pour véhicules zéro émission

Nous savons que les Canadiens qui achètent un véhicule zéro émission (VZE) sont préoccupés par la disponibilité des bornes de recharge. Rassurez-vous : nous finançons l'expansion continue du réseau de bornes de recharge pour VZE dans les endroits suivants :

- Immeubles résidentiels à logements multiples
- milieux de travail
- lieux publics ; et
- sur la rue.

Un soutien est également offert dans le cadre des projets stratégiques pour les VE et/ou l'infrastructure des :

- Parcs de véhicules corporatifs
- Parcs de véhicules de livraison
- Transport en commun

Ce nouvel investissement vient complémenter l'Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement (2016 - 2022) appuie l'établissement d'un réseau pancanadien de bornes de recharge rapide qui longerait le réseau routier national ainsi que le déploiement de stations de ravitaillement au gaz naturel sur les principaux corridors de transport de marchandises et de stations de ravitaillement en hydrogène dans les centres métropolitains.

À ce jour, RNCan a mis en place des projets pour livrer 526 bornes de recharge rapide pour VE, six stations de ravitaillement en hydrogène et 12 stations de ravitaillement en gaz naturel, ainsi que de nombreux projets de démonstration réels qui ont fourni des solutions de recharge pour VE novatrices.

Localisateur de stations de recharge et de stations de ravitaillement en carburants de remplacement

Pour voir l'emplacement des bornes publiques de recharge électrique, voir la carte ci-dessous.

Objectifs des ventes des VZE au Canada

Projections de ventes annuelles de VZE

Le Canada s'est engagé à décarboniser le secteur des transports du pays et à devenir un chef de file mondial en matière de véhicules zéro émission. Une analyse a montré que, sans prendre aucune autre mesure, les ventes de VZE au Canada pourraient attendre une proportion de 4 % à 6 % de tous les nouveaux véhicules légers achetés d'ici 2025, et de 5 % à 10 % d'ici 2030.

Cependant, pour passer à la décarbonisation du secteur des transports, nous avons besoin de beaucoup plus de VZE sur la route. Voilà pourquoi nous établissons les ambitieux objectifs pancanadiens qui suivent, qui doivent être atteints à l'échelle nationale et qui englobent les véhicules électriques à pile, les véhicules électriques alimentés par pile à hydrogène et les véhicules électriques hybrides branchables :

- D'ici 2025, 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada seront à zéro émission;
- D'ici 2030, 30 % de ces véhicules seront des VZE;
- D'ici 2040, 100 % de ces véhicules seront des VZE.

L'accomplissement de progrès réguliers en vue d'atteindre ces objectifs se chiffrerait ainsi :

- 825 000 VZE sur la route d'ici 2025;
- 2,7 millions sur la route d'ici 2030;
- 14 millions sur la route d'ici 2040.

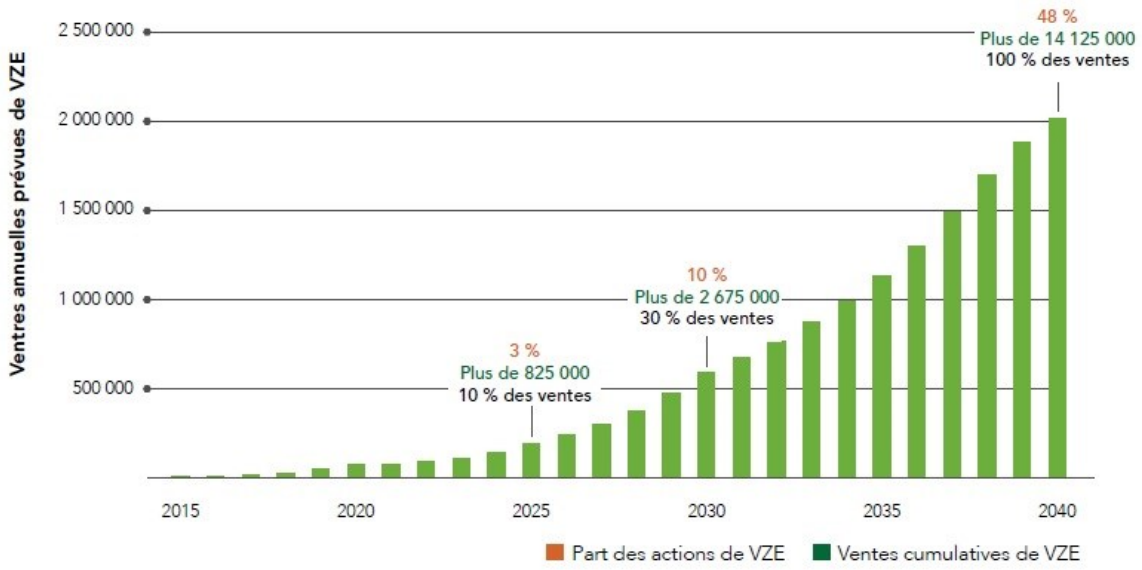

Aucun appui n’est accordé, soit de façon expresse ou tacite, à aucun produit ou service.

Partagez cette page
Date de modification :
2019-04-23

Liste de véhicules admissibles au programme iVZE

De : Transports Canada

http://www.tc.gc.ca/fr/services/routier/technologies-novatrices/liste-vehicules-admissibles-programme-ivze.html Téléchargé le 2019 04 26

Année-modèle	Marque	Modèle	Version	Type de carburant	Nombre de places	Taille de la batterie egale a, ou plus de 15 kWh	Incitatif à l'achat ou à la location 48 mois	Incitatif à la location 12 mois	Incitatif à la location 24 mois	Incitatif à la location 36 mois
2018	Audi	A3 Sportback e-tron	Progressiv Technik	VHR	5	Non	2 500 $	0 625 $	1 250 $	1 875 $
2018/2019	Chevrolet	Bolt	LT (2LT) Premier (2LZ)	VÉ	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2018/2019	Chevrolet	Volt	LT (2LT) Premier (2LZ)	VHR	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2017/ 2018/ 2019	Chrysler	Pacifica Hybrid	Touring Premium Platinum	VHR	7	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2018	Ford	Fusion Energi	SE Luxury Titanium Platinum	VHR	5	Non	2 500 $	0 625 $	1 250 $	1 875 $
2019	Ford	Fusion Energi	SEL Titanium	VHR	5	Non	2 500 $	0 625 $	1 250 $	1 875 $
2018	Ford	Focus	Electric	VÉ	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2019	Honda	Clarity Plug-in Hybrid	Base Touring	VHR	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2019	Hyundai	Ioniq Electric	Preferred Ultimate	VÉ	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2019	Hyundai	Ioniq PHEV	Preferred Ultimate	VHR	5	Non	2 500 $	0 625 $	1 250 $	1 875 $
2019	Hyundai	Kona Electric	Preferred Ultimate	VÉ	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2019	Hyundai	Sonata PHEV	Ultimate	VHR	5	Non	2 500 $	0 625 $	1 250 $	1 875 $
2019	Kia	Niro PHEV	EX Premium SX	VHR	5	Non	2 500 $	0 625 $	1 250 $	1 875 $
2019	Kia	Niro EV	SX Touring EX	VÉ	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2017/ 2018/ 2019/ 2020	Kia	Optima PHEV	EX EX Premium	VHR	5	Non	2 500 $	0 625 $	1 250 $	1 875 $
2017/	Kia	Soul EV	EV	VÉ	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $

Année-modèle	Marque	Modèle	Version	Type de carburant	Nombre de places	Taille de la batterie egale a, ou plus de 15 kWh	Incitatif à l'achat ou à la location 48 mois	Incitatif à la location 12 mois	Incitatif à la location 24 mois	Incitatif à la location 36 mois
2018/ 2019/ 2020			EV Luxury EV Sunroof							
2020	Kia	Soul EV	EV Premium Limited	VÉ	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2018/2019/2020	MINI	Countryman	Cooper SE All4 Cooper SE All4	VHR	5	Non	2 500 $	0 625 $	1 250 $	1 875 $
2018/ 2019	Mitsubishi	Outlander PHEV	SE-Base SE Limited Edition SE Touring GT	VHR	5	Non	2 500 $	0 625 $	1 250 $	1 875 $
2018/ 2019	Nissan	Leaf	S SV SL	VÉ	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2019	Nissan	Leaf Plus	S SV SL	VÉ	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2018/ 2019	Toyota	Prius Prime	Base Upgrade Technology	VHR	4	Non	2 500 $	0 625 $	1 250 $	1 875 $
2019	Volkswagen	e-Golf	Comfortline	VÉ	5	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2018/ 2019	smart	EQ fortwo cabriolet	-	VÉ	2	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2018/ 2019	smart	EQ fortwo coupe	-	VÉ	2	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2018	smart	fortwo electric drive cabriolet	-	VÉ	2	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $
2018	smart	fortwo electric drive coupe	-	VÉ	2	Oui	5 000 $	1 250 $	2 500 $	3 750 $

Avis Important

Cette liste sera mise à jour sur une base régulière; s'il vous plaît vérifier pour s'assurer que la voiture que vous intéressé à acheter est sur cette liste.

Tous les véhicules figurant sur la liste ont été jugés éligibles au programme iZEV. L'éligibilité, y compris la continuation de l'éligibilité, reste à la discrétion du ministre des Transports.

Tous les frais et coûts liés à l'achat ou à la location de véhicules éligibles, tels que les frais de transport et de livraison, doivent être comparables aux mêmes frais et coûts des autres véhicules vendus par le même constructeur. Si Transports Canada estime qu'un

Année-modèle	Marque	Modèle	Version	Type de carburant	Nombre de places	Taille de la batterie egale a, ou plus de 15 kWh	Incitatif à l'achat ou à la location 48 mois	Incitatif à la location 12 mois	Incitatif à la location 24 mois	Incitatif à la location 36 mois

constructeur automobile s'écarte potentiellement des approches de tarification standard en ce qui concerne ces frais / coûts, Transports Canada se réserve le droit de retirer un véhicule de la liste d'admissibilité.

Aucun appui n’est accordé, soit de façon expresse ou tacite, à aucun produit ou service.

Partagez cette page
Date de modification :
2019-04-18